



Des promesses aux décrets

Photo: François TEFNIN

Certains dossiers qui occupent l'avant de la scène médiatique pourraient parfois faire oublier d'autres matières qui méritent pourtant une attention et un suivi également importants. Ainsi en est-il du décret "mixité", censé régler la question des inscriptions. Personne ne contestera, évidemment, l'impérieuse nécessité de trouver une juste réponse aux inquiétudes des parents et de leurs enfants, ni d'apporter des solutions aux problèmes rencontrés par les directions dans l'organisation perturbée des écoles. Parallèlement à l'évolution du traitement de la "bulle des inscriptions multiples" – traitement auquel l'enseignement catholique a apporté sa contribution active –, quatre autres questions ont fait l'objet d'intenses négociations au cours des dernières semaines.

Les trois premiers sujets ont trait à des engagements pris par le gouvernement à l'égard des pouvoirs organisateurs et des directeurs de l'enseignement catholique. Ainsi, des moyens d'encadrement additionnels doivent permettre aux écoles et aux centres PMS d'engager des conseillers en prévention. Le cas échéant, cet engagement pourra se réaliser sous un régime de mutualisation permettant aux plus petites entités de bénéficier également de cette ressource en mettant en commun leurs moyens pour financer un tel conseiller en prévention et lui permettre de se doter de la formation nécessaire.

Un deuxième texte vise à régler de manière structurelle la situation des secrétaires de direction et des éducateurs-économistes de l'enseignement secondaire, la question de leur recrutement et celle des diplômés donnant accès à ces fonctions.

Le troisième sujet, souvent évoqué mais encore inabouti à ce jour, est le vote d'un décret instituant la négociation tripartite des accords sectoriels. Ce texte doit permettre aux pouvoirs organisateurs de prendre la place légitime qui leur revient dans l'élaboration des décrets ayant une incidence directe sur les matières qui relèvent de leur responsabilité. Actuellement, différents scénarios sont encore à l'étude. Il y a toutefois urgence à conclure, pour qu'une solution législative puisse encore intervenir sous cette législature.

Un quatrième dossier est venu s'ajouter au menu des négociations: il concerne un projet du gouvernement relatif aux bassins scolaires. Un premier texte a fait l'objet d'une analyse circonstanciée de la part du SeGEC, qui a formulé une contre-proposition¹. Celle-ci a servi de base à la négociation d'un décret réécrit qui vise le redéploiement de l'offre d'enseignement qualifiant dans une perspective de "développement territorial".

On le voit, le travail ne manque actuellement ni pour les écoles, ni pour le SeGEC, ni pour le gouvernement. La perspective de la fin de la législature devrait, nous l'espérons, inciter les autorités publiques à mener à bon terme les projets évoqués ci-dessus. ■

ÉTIENNE MICHEL, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SEGEC

11 FÉVRIER 2009

1. Celle-ci peut-être consultée sur le site www.segec.be > actualités.